



## COMMENT AFFECTER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

DATE LIMITE DE VERSEMENT : le 1<sup>er</sup> mars 2012

**Habilitation** : l'**ASSOCIATION JEUNESSE ET ENTREPRISES** est habilitée à percevoir la Taxe d'Apprentissage hors quota (barème), dans la catégorie « **Activités complémentaires** » au titre de l'**Orientation Scolaire & Professionnelle**, soit 48% de la TA brute.

Notre habilitation nous permet de collecter 20% de ce montant appelé barème.

(Pour plus de renseignements consulter notre site [www.jeunesse-entreprises.com](http://www.jeunesse-entreprises.com) ou nous téléphoner au 01.47.55.08.40)

### TAXE D'APPRENTISSAGE (TA) = 0,5%

de la masse salariale brute

Hors quota ou barème = 48% TA soit X

Habilitation d'AJE = X x 20%

Le versement doit s'effectuer par l'intermédiaire de votre organisme collecteur, **AVANT LE 1<sup>er</sup> mars 2012**, en n'omettant surtout pas de préciser sur le bordereau de votre organisme collecteur l'ordre de versement à :

#### ASSOCIATION JEUNESSE ET ENTREPRISES

4, Rue Léo Delibes - 75116 PARIS

SIRET : 344 664 917 00020

Nous vous remercions de bien vouloir nous informer également de votre choix et de nous préciser l'organisme collecteur ainsi que le montant en nous retournant ce formulaire :

Nom de l'entreprise : .....

Adresse : .....

Code Postal :       Ville : .....

#### Responsable à remercier et informer du suivi du dossier Taxe d'Apprentissage

Nom / Prénom : .....

Fonction : .....

Tél. :

E-mail : .....

#### Nom et adresse de votre organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage :

Nom : .....

Adresse : .....

Code Postal :       Ville : .....

Montant en € : .....

Formulaire téléchargeable sur le site AJE : [www.jeunesse-entreprises.com](http://www.jeunesse-entreprises.com)

Contact : Sabine de BEAULIEU, Déléguée Générale

[sabine.de.beaulieu@jeunesse-entreprises.com](mailto:sabine.de.beaulieu@jeunesse-entreprises.com)